



Montcalm
Rapport annuel 2010



Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| MOT DE LA PRÉSIDENTE | 3 |
| 1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION | 5 |
| 1.1 Ses membres au 31 décembre 2010 | 5 |
| 1.2 Son fonctionnement | 5 |
| 1.3 Participation du public aux assemblées | 6 |
| 1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource de l'arrondissement | 6 |
| 2. LES COMITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER | 7 |
| 2.1 Comité « Circulation » | 7 |
| 2.2 Comité « Espaces verts et patrimoine » | 7 |
| 2.3 Comité « Requalification du chemin Sainte-Foy » | 8 |
| 3. MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF | 9 |
| 3.1 Mandats du conseil d'arrondissement et du comité exécutif | 10 |
| 4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 12 |
| 4.1 Les participations à des organismes ou regroupements | 12 |
| 4.2 Les autres participations | 12 |
| 5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER | 13 |
| 6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX | 13 |
| 7. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010..... | 15 |

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le Conseil de quartier agit comme une interface entre les autorités de la Ville et les citoyens. Le Conseil de quartier de Montcalm a été particulièrement sollicité cette année à cet égard, notamment dans le cadre de deux consultations majeures. La première portait sur le Plan particulier d'urbanisme (PPU) de la colline Parlementaire et la seconde, menée à l'automne 2010, avait pour objet le Plan de mobilité durable. À ces deux occasions, un mémoire a été préparé et il a été présenté au moment des audiences publiques. Ces documents sont disponibles sur le site de la Ville de Québec à l'adresse suivante : www.ville.quebec.qc.ca, dans la bande déroulante « liens rapides », sujet « conseils de quartier ».

Trois autres mandats de consultation ont été réalisés. Ils concernaient la demande d'agrandissement du commerce Zone (approuvée), l'autorisation de la fonction bureau dans l'édifice de l'organisme Mouvement d'information et d'entraide dans la lutte contre le VIH-Sida (approuvée) et la consultation sur la Politique d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes menée en mai 2010 (participation à la séance publique).

Plusieurs dossiers ont aussi marqué l'année 2010. La plupart sont décrits dans la section du rapport annuel réservée aux travaux des comités du Conseil. Il faut toutefois mentionner ici quelques-unes des questions abordées durant la dernière année : le projet d'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec et le stationnement à proximité, le programme de *Revitalisation des ruelles de l'arrondissement de La Cité-Limoilou*, le style architectural, le stationnement, les poubelles et le bruit sur l'avenue Cartier.

Le projet de construction sur le « terrain Esso », angle René-Lévesque et Cartier, est toujours à l'ordre du jour. Le Conseil a adopté une résolution demandant la tenue d'une consultation publique sur l'avenir du secteur du bassin Louise. Il a transmis une demande conjointement avec le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste demandant la création d'un lien piétonnier sécuritaire d'accès au Centre Lucien-Borne. Il a appuyé la demande transmise à la Ville par la conseillère, madame Anne Guérette, afin d'étendre le parcours Écolobus. Il souhaite également que les autorités municipales organisent une séance d'information dans le but de présenter les scénarios envisagés pour la piste cyclable de la rue Père-Marquette et de recueillir les commentaires de la population.

Le Conseil a apporté à l'Association des commerçants de l'axe Montcalm une contribution financière à l'animation sur l'avenue Cartier à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il a assisté à la séance d'information particulière sur les hypothèses de travail pour la piste cyclable dans l'axe colline Parlementaire – Université Laval en septembre 2010.

À titre de présidente du Conseil, j'ai participé à la Table de concertation des présidents de conseils de quartier où sont traités des dossiers d'intérêt commun entre les conseils de quartier de la Cité-Limoilou. J'ai pris part à une rencontre publique « Rêver la capitale », organisée par le maire, monsieur Régis Labeaume. À l'invitation des conseillers municipaux, madame Anne Guérette et monsieur Yvon Bussièrès, j'ai aussi eu le privilège de participer à la célébration du quarantième anniversaire des Loisirs Montcalm et au quinzième anniversaire d'Espace Cartier.

Au bénéfice des résidants, qui avaient exprimé le souhait d'être tenus informés des travaux en cours au Conseil, la parution bimestrielle d'un article dans le journal Quartier Montcalm s'est poursuivie cette année. Merci à monsieur Jean Ouellet, éditeur du journal, pour son soutien dans cette initiative. Le Conseil compte utiliser ce canal de communication pour recueillir les commentaires des résidants sur différentes questions qui le préoccupe, comme il l'a fait en décembre afin de connaître un peu mieux leur position concernant le style architectural du quartier.

Le Conseil de quartier demeure disponible pour continuer à travailler avec tous ceux qui sont concernés par le développement de la ville et du quartier : représentants municipaux, commerçants, citoyens, élus, promoteurs immobiliers, etc. Afin de faire de ce développement une entreprise véritablement concertée, il importe que les échanges entre les différents acteurs s'amorcent assez tôt, si possible, dès la conception des projets, de façon à ce que toutes les parties en cause puissent y avoir un apport constructif. Voilà une approche participative qui se veut gagnante pour tous. C'est le message sur lequel je voudrais insister à la veille d'une nouvelle année de travail.

Le dynamisme d'un Conseil de quartier tient essentiellement à la participation de ses membres. En terminant, je voudrais remercier les actuels administratrices et administrateurs pour les efforts qu'ils consacrent au mieux-être de la communauté, ainsi que messieurs André Martel, conseiller en consultations publiques, et Jean Beaudoin Lemieux, secrétaire de rédaction, pour le solide appui qu'ils nous fournissent. Je tiens également à exprimer toute ma gratitude à ceux qui nous ont quittés en 2010 : mesdames Geneviève Verreault-Tremblay, Véronique Vézina et Geneviève Taillon ainsi que messieurs Mario Audet, Gabriel Chassé, Ghislain Croft, Paul-André Guilbeault et Philippe Marsollier.

Un poste est à pourvoir actuellement. J'invite les personnes intéressées à poser leur candidature. En même temps qu'une contribution essentielle à la vie du quartier, la participation au Conseil de quartier constitue une expérience d'apprentissage et de réalisation de soi unique en son genre. Bienvenue aux intéressés.



Lise Santerre
Présidente

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Ses membres au 31 décembre 2010

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Membres avec droit de vote :

| | |
|---------------------------|-----------------|
| Madame Lise Santerre | Présidente |
| Monsieur Salim Haouari | Vice-président |
| Monsieur Louise Dépatie | Trésorière |
| Monsieur Pierre Godin | Secrétaire |
| Monsieur Guy Boivin | Administrateur |
| Monsieur Marc-André Pâlin | Administrateur |
| Madame Françoise Lord | Administratrice |
| Deux postes sont vacants | |

Membres sans droit de vote :

| | |
|--------------------------------------|---|
| Madame Anne Guérette Montcalm | Conseillère municipale, district du Vieux-Québec |
| Monsieur Yvon Bussièrès Belvédère | Conseiller municipal, district de Saint-Sacrement |

Par ailleurs, au cours de l'année 2010, les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration : monsieur Mario Audet, Gabriel Chassé, Ghislain Croft, Paul-André Guilbault, Philippe Marsollier mesdames Geneviève Taillon, Geneviève Verreault-Tremblay et Véronique Vézina.

Secrétaire de rédaction :

| | |
|--------------------------------|-------------------------|
| Monsieur Jean Beaudoin Lemieux | Secrétaire de rédaction |
|--------------------------------|-------------------------|

Personne-ressource du conseil de quartier à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou :

| | |
|-----------------------|---------------------------------------|
| Monsieur André Martel | Conseiller en consultations publiques |
|-----------------------|---------------------------------------|

1.2 Son fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat, composition du conseil d'administration.

En 2010, outre l'assemblée annuelle tenue le 9 mars 2010, le conseil d'administration a tenu dix assemblées. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil et de ses comités.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Il permet à la population d'exprimer son opinion et ses idées sur des projets qui touchent son environnement et sa qualité de vie. Le conseil recueille les opinions des gens qui habitent ou travaillent sur son territoire afin que les décisions et actions de l'Arrondissement et de la Ville répondent davantage aux besoins. Les activités du conseil de quartier touchent, notamment, l'aménagement du territoire, la circulation, le zonage, la sécurité publique, le loisir et l'environnement. En somme, le conseil de quartier est un lieu de rencontre où la population a le pouvoir d'agir pour créer un milieu de vie à son image.

Le premier rôle du conseil de quartier est de faciliter la consultation de la population à l'échelle du quartier. Il est de plus habilité, dans le cadre de la mission et des pouvoirs de la Ville de Québec et dans la mesure des ressources qui lui sont allouées par la Ville ou qu'il obtient d'autres sources, à prendre des initiatives pour stimuler un développement intégré et viable du quartier.

Neuf personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Un siège est réservé à une personne qui représente un établissement commercial, industriel ou institutionnel du quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

1.3 Participation du public aux assemblées

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm se réunit toujours en assemblée publique. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit au **Centre culture et environnement Frédéric-Back situé au 870, avenue De Salaberry**. Généralement, les assemblées se tiennent le deuxième mardi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et août.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville » section « Mon Arrondissement ». Il est possible d'obtenir la confirmation de la tenue d'une assemblée et les coordonnées de celle-ci en utilisant la « ligne d'information automatisée » de l'Arrondissement de La Cité en composant le 418 641-6100. De plus, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports de consultations sont disponibles sur le site Internet de la ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier.

1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource de l'Arrondissement

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité-Limoilou
Conseil de quartier de Montcalm
399, rue Saint-Joseph Est, 5^e étage
Québec (Québec) G1K 8E2

L'adresse de courriel du conseil est : conseilquartier.montcalm@ville.quebec.qc.ca

La personne-ressource à l'Arrondissement est monsieur André Martel, conseiller en consultations publiques, Arrondissement de La Cité-Limoilou, Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif, téléphone : 418 641-6101, poste 3114; courriel : andre.martel@ville.quebec.qc.ca

2. LES COMITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1 Comité « Circulation »

Membres du comité : Messieurs Pierre Godin et Marc-André Pâlin.

Au cours de la dernière année, le comité Circulation a principalement travaillé sur deux dossiers.

- ***Plan de mobilité durable***

Le premier dossier est celui du Plan de mobilité durable, soumis à la consultation publique par la Ville de Québec. Ce plan, qui prévoyait diverses stratégies pour améliorer le transport en commun, touchait directement notre quartier avec la proposition de réaménagement du boulevard René-Lévesque.

Le comité Circulation et les membres du conseil de quartier ont participé aux audiences publiques et ont rédigé un mémoire qui faisait état des questionnements et des recommandations des citoyens de notre quartier. Ensuite, ce mémoire a été déposé lors des audiences prévues à ces fins, à l'hôtel de Ville.

- ***Le stationnement***

Le deuxième dossier concerne le problème du stationnement, soulevé à de nombreuses reprises par les résidents et les commerçants de notre secteur. En fait, le comité Circulation a amorcé, au début décembre 2010, une réflexion concernant le stationnement dans Montcalm.

Une étude est menée actuellement par monsieur Boris Méricskay, étudiant au doctorat à l'Université Laval. Le but de l'étude est de faire un portrait de la situation concernant les stationnements de la zone 7, localisée en plein cœur du quartier Montcalm, d'identifier les problèmes de conflit d'usage et d'esquisser des pistes de solution possibles. Les premiers résultats de cette étude sont attendus au mois de mars 2011.

- ***Le parcours Écolobus***

Enfin, le conseil de quartier a communiqué par écrit au conseil municipal, afin d'appuyer un nouveau circuit Écolobus demandé par l'Association des commerçants de l'Axe Montcalm et la conseillère du district Vieux-Québec-Montcalm, madame Anne Guérette. Le circuit proposé passerait par la Grande Allée, l'avenue Cartier et la rue Saint-Jean.

2.2 Comité « Espaces verts et patrimoine »

Les personnes suivantes ont participé aux travaux du comité : Monsieur Guy Boivin, madame Louise Dépatie et monsieur Salim Haouari.

Durant la dernière année, quatre dossiers ont fait l'objet d'actions en ce qui a trait aux espaces verts et au patrimoine.

Les espaces verts

▪ *Parc du Musée*

En 2011, le parc du Musée fera l'objet d'un investissement de 400 000 \$ de la Ville. Une rencontre du comité avec des représentants de l'Arrondissement a permis de commenter le projet de jeu d'eau qui remplacera la pataugeoire et de faire des suggestions sur les équipements du parc. La conseillère municipale, les Loisirs Montcalm et la garderie Passepoil ont participé à cette rencontre. Une nouvelle version du projet de jeu d'eau sera présentée au conseil en 2011.

▪ *Ruelles*

Un premier projet d'aménagement environnemental des ruelles de Montcalm devrait enfin sortir de terre en 2011. Ce projet sera réalisé dans le cadre du programme des ruelles de la Ville de Québec. À la suite de sa réalisation, le conseil de quartier verra comment il peut aider à la promotion de ce programme auprès des riverains des ruelles de Montcalm.

Le patrimoine

▪ *Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la colline parlementaire*

Le conseil a participé aux deux consultations tenues sur le PPU en 2010. Dans chaque cas, le conseil a fait connaître à la Ville ses réserves quant à la hauteur proposée dans certaines zones et recommandé que les hauteurs des bâtiments soient davantage en harmonie avec le cadre bâti. Par ailleurs, il a fait valoir que l'insertion des nouveaux bâtiments doit respecter la valeur patrimoniale des bâtiments existants à proximité et tenir compte de la conservation de la lumière et du paysage. Dans le cas particulier du Château Saint-Louis, le conseil a recommandé de ne pas construire de nouveaux bâtiments entre la rue et le bâtiment existant. En ce qui a trait au Musée national des beaux-arts du Québec, le conseil a recommandé que l'on s'efforce de préserver et de valoriser le plus possible d'éléments de l'ancien monastère des Dominicains.

▪ *Le style architectural*

Le conseil s'est demandé quelles sont les préférences des résidents concernant l'aspect architectural du quartier : plus traditionnel ou moderne? À l'hiver, le conseil a fait paraître un article afin de solliciter l'opinion des citoyens sur ce sujet. Au cours des prochaines semaines, le conseil rédigera un avis qu'il transmettra à la Ville.

2.3 Comité de requalification du chemin Sainte-Foy

Responsable du comité : Madame Lise Santerre.

Le comité sur la requalification du chemin Sainte-Foy du conseil de quartier a assuré un suivi des projets réalisés le long du chemin Sainte-Foy.

Entre 2006 et 2008, le comité s'était consacré à la sécurité des déplacements piétonniers sur le chemin Sainte-Foy dans le secteur des écoles primaires : sondage, représentations auprès des responsables à la Ville de Québec, activités de sensibilisation conjointement avec l'organisme de participation des parents de l'École Anne-Hébert et le Service de police, promotion médiatique, etc.

- ***La sécurité des déplacements le long du chemin Sainte-Foy :***

Un relevé de la circulation a été réalisé par les Services de police de la Ville de Québec afin d'évaluer les mesures mises en place il y a quelques années déjà pour sécuriser les déplacements dans le secteur des écoles primaires. Ce relevé indique que la vitesse moyenne de circulation automobile a légèrement diminué, passant de 48 km/heure en 2006 à 44 km/heure en 2009. Par ailleurs, le Comité attend les résultats des projets-pilotes menés par la Ville et visant à réduire la vitesse de circulation. Ces résultats devraient être connus fin mars 2011.

- ***La réfection du parvis du Centre Lucien-Borne :***

La réfection du parvis du Centre communautaire Lucien-Borne, d'abord prévue dans le Programme triennal d'immobilisations de la Ville de Québec en 2009, a été reportée en 2011. Une première présentation du projet d'aménagement par les responsables de la Ville de Québec a eu lieu en janvier 2011. Elle a permis de recueillir les commentaires des membres de Conseil de quartier et également des représentants de l'école secondaire adjacente Joseph-François-Perrault (direction et conseil d'établissement) et de la Commission scolaire de la Capitale.

3. MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément à la politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 2010, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage et d'urbanisme qui concernent le quartier Montcalm. Ces dossiers sont présentés par l'Arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville et, pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier dispose d'un pouvoir de recommandation. Le conseil de quartier de Montcalm s'est prévalu de ce droit à cinq occasions. Le tableau suivant fait état des dossiers traités par le conseil en 2010.

Conseil de quartier de Montcalm

3.1 Mandats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif, de janvier à décembre 2010

| Sujet | Titre | Recommandations ou actions du conseil de quartier | Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville |
|--|---|--|--|
| Consultation publique Urbanisme et zonage | Commerce Zone, 999, avenue Cartier 2010-03-02 | Recommander à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou l'agrandissement de la boutique Zone du 999, avenue Cartier au 94, boulevard René-Lévesque Ouest pour une superficie maximale de 650 m ² . Les éléments suivants précisent le cadre sur lequel repose la recommandation du conseil de quartier : dans un premier temps, les membres du conseil d'administration mesurent avec prudence la demande de modification contenue aux règlements RCA1VQ 7 et 10 et soumettent que celle-ci doit être traitée comme une exception et de ce fait ne saurait être utilisée comme précédent; dans un deuxième temps, ils rappellent le caractère unique du commerce ZONE, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'enjeu de compétition avec des commerces similaires de la zone et que ce commerce contribue à la diversité de l'offre commerciale de qualité de cette zone; dans un troisième temps, la demande de modification n'a pas d'impact sur l'enveloppe extérieure du bâtiment alors que l'impact architectural à l'intérieur du bâtiment est somme toute mineur et présente un caractère réversible. | Semblable à la recommandation |
| Consultation publique Urbanisme et zonage | Autorisation de la fonction bureau au 625, rue Chouinard (MIELS-Québec) 2010-04-13 | Recommander à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à l'organisme Mouvement d'information et d'entraide dans la lutte contre le VIH-Sida à Québec (MIELS-Québec), RCA1VQ 15. | Semblable à la recommandation |

| Sujet | Titre | Recommandations ou actions du conseil de quartier | Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville |
|--|---|--|---|
| Consultation Urbanisme et zonage | Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la colline Parlementaire 2010-06-09 | Le conseil a déposé et présenté un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur les orientations, objectifs, actions et zonage du PPU, le 9 juin 2010. | Le conseil municipal a adopté le PPU en juillet 2010. En très grande partie, le PPU adopté correspond à ce qui avait été présenté à la consultation de juin. |
| Consultation Urbanisme et zonage | Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la colline Parlementaire 2010-11-09 | En novembre, dans le cadre de la consultation de l'Arrondissement qui visait à assurer la concordance du règlement de zonage de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou avec le zonage inscrit au PPU, le conseil a transmis son opinion à l'Arrondissement. Essentiellement, le conseil a réitéré les recommandations qu'il avait formulées en matière de zonage en juin 2010. | Puisqu'il s'agissait d'un exercice de concordance, le règlement de zonage de l'Arrondissement a été modifié en décembre en fonction du PPU adopté en juillet 2010 par le conseil municipal. |
| Consultation publique Plan de mobilité durable | Vivre et se déplacer autrement - Plan de mobilité durable 2010-10-05 | Le conseil a participé aux audiences publiques sur le plan de mobilité le 5 octobre 2010 en déposant un mémoire. | En attente. Le rapport du groupe de travail sur la mobilité durable est attendu au début de l'année 2011. |

4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 Les participations à des organismes ou regroupements

En fonction des impacts que certains dossiers peuvent avoir dans le quartier, le conseil de quartier entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent par une délégation officielle du conseil de quartier auprès de ces organismes ou regroupements. Ces délégations sont généralement assumées par les membres du conseil d'administration. À l'occasion, le conseil d'administration peut confier une délégation à un membre du conseil de quartier qui n'est pas membre du conseil d'administration. En 2010, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

| ORGANISMES OU REGROUPEMENTS | DÉLÉGUÉ(E)S |
|--|-------------------------------|
| Conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert | M. Salim Haouari |
| Table de concertation des présidents et présidentes des conseils de quartier de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou | M ^{me} Lise Santerre |

4.2 Les autres participations

En cours de mandat, les membres du conseil d'administration participent, à titre de représentantes ou de représentants du conseil de quartier, à différentes activités tenues par des organismes de Montcalm ou par des organismes extérieurs dont les actions peuvent avoir un impact dans le quartier. En 2010, les membres ont participé à des activités tenues par les organismes suivants :

- Participation à l'activité de reconnaissance des bénévoles de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- Participation aux consultations suivantes :
 - programme particulier d'urbanisme de la colline Parlementaire;
 - plan de mobilité durable;
 - « Rêver la capitale », consultation du maire;
 - politique d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes;
- Participation à la séance d'information particulière sur les hypothèses de travail pour la piste cyclable dans l'axe colline Parlementaire – Université Laval;
- Participation à la célébration du quarantième anniversaire des Loisirs Montcalm et au quinzième anniversaire d'Espace Cartier;
- Rencontre des représentants de la Caisse populaire du Plateau Montcalm à propos de la fermeture de la succursale au coin de René-Lévesque et Murray;
- Participation à une formation sur les Agendas 21.

5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les citoyennes et citoyens qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent de deux périodes de questions et de commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentantes et représentants de l'Arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. En 2010, les principaux sujets abordés par les citoyennes et citoyens concernaient :

- Château Saint-Louis;
- Boisé Saint-Émile et le pouvoir du conseil de quartier;
- Programme des ruelles;
- Freins moteurs;
- Parc du Musée;
- Loisirs Montcalm;
- Stationnement sur rue, côte Sherbrooke;
- Poteaux sur les trottoirs;
- Immigration;
- Musée national des beaux-arts du Québec et stationnement;
- Manque de CPE;
- Circulation sur l'avenue de Maisonneuve;
- Stationnement au Musée et dans la zone 7;
- Traversées piétonnières, vitesse des véhicules et non-respect des feux rouges;
- Piste cyclable;
- Élections au conseil de quartier.

6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, les conseillers municipaux du quartier disposent d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'Arrondissement ou à la Ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2010 :

- Parc du Musée;
- Déneigement;
- Zonage et harmonisation réglementaire;
- Nouveau rôle d'évaluation foncière;
- Bilan du réaménagement du chemin Sainte-Foy;
- Nouvelles poubelles de rue sur l'avenue Cartier (poubelles à double voie);
- Agrandissement du magasin Zone;
- Demande d'une étude de requalification de l'intersection Belvédère/René-Lévesque;
- État des chaussées et des trottoirs;
- Programme triennal d'immobilisations et chantiers routiers;
- Urbanisme et densification;
- Souper spectacle 40^e anniversaire des Loisirs Montcalm et 15^e anniversaire d'Espace-Cartier;
- Dénomination du district électoral Vieux-Québec/Montcalm;
- Château Saint-Louis et zonage inscrit au PPU colline Parlementaire;
- Piste cyclable;
- Parcours écolobus et avenue Cartier;
- Fouilles au parc des Braves et 250^e anniversaire du parc;
- Consultation sur le plan de mobilité durable;
- Rencontre du maire « Rêver la capitale »;

- Assemblées annuelles des conseillers municipaux;
- Jeu d'eau au parc du Musée;
- Réfection du parvis du parc Lucien-Borne.

LE CONSEIL DE QUARTIER DE MONTCALM

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2010

LE CONSEIL DE QUARTIER DE MONTCALM

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2010

| | <u>2010</u> | <u>2009</u> |
|---|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Actif | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 1420 | 2540 |
| Subvention à recevoir | | |
| | <u>1420</u> | <u>2540</u> |
| Passif et actif net | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs | <u>575</u> | <u>1610</u> |
| Actif net | | |
| Affecté (Promotion programme des ruelles) | 800 | |
| Non affecté | <u>45</u> | 930 |
| | <u>845</u> | <u>930</u> |
| | <u>1420</u> | <u>2540</u> |

Au nom du conseil de quartier de Montcalm :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE MONTCALM

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

| | <u>2010</u> | <u>2009</u> |
|--|--------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Produits | | |
| Subventions – Ville de Québec Fonctionnement | 1000 | |
| Projet | | 1040 |
| Subventions – Autres | | |
| | <u>1000</u> | <u>1040</u> |
| Charges | | |
| Fonctionnement | 1085 | 1059 |
| Projets (note A) | 800 | 339 |
| | <u>1885</u> | <u>1398</u> |
| Excédent des produits par rapport aux charges | (885) | (358) |
| Actif net non affecté au début de l'exercice | <u>930</u> | <u>1288</u> |
| Actif net non affecté à la fin de l'exercice | <u>45</u> | <u>930</u> |

Note A) Cette somme est réservée pour la promotion du programme des ruelles.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2010****Note 1. Statut et nature des activités**

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 22 mai 1997, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du **conseil de quartier de Montcalm**.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec*, adoptée par le conseil de Ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.